


Rubrique 1	Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial	Buffer Protect NT
	Cas no :	Non applicable
	UFI	PSEQ-56TY-RV13-QTPG
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées	
	Utilisation	Tampon pour adapter le pH d'un mélange. SU 22 : Utilisations utilisation généralisée par les travailleurs professionnelles SU1 : Agriculture PC 12 : Engrais PROC 11 : Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 8d : Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité	
	Producteur	SAN Agrow Holding GmbH
	Adresse	Industriestraße 21 3130 Herzogenburg AUSTRIA
	Téléphone	+43 (0) 2782 8330 0
	E-mail	sanagrow-at@san-group.com
	Fournisseur	Andermatt Nederland bv
	Adresse	Prins Mauritslaan 15 3956TZ Leersum PAYS-BAS
	Téléphone	+31 (0)6 27174917
	E-mail	contact@andermattnederland.nl
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Téléphone	Centre Antipoison Belge +32 (0)70 245 245
Rubrique 2	Identification des dangers	
2.1	Classification de la mélange	
2.1.1	Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.	
		Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis. L'étiquetage s'effectue d'après l'homologation nationale.
		Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogramme de danger	
	Mot d'ordre	GHS07 Attention
	Phrases de risque	H315 Provoque une irritation cutanée H319 Provoque une sévère irritation des yeux H335 Peut irriter les voies respiratoires.
	Phrases de prudence	P261 Éviter de respirer les poussières P264 Laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez-vous avec beaucoup d'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise
P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3 Autres éléments d'étiquetage

Non classé comme vPvB et PBT selon le règlement (CE) n° 1907/2006.
Non identifié comme perturbateur endocrinien (UE)2017/2100.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Ce produit est un mélange.

3.2 Préparations

CAS/EC-no./REACH no.	77-92-9 / 201-069-1 / 01-2119457026-42-0000 70 – 90 %
Nom	Acide citrique
Concentration	Eye Irrit. 2, H319
Classement conformément au Règlement (CE) N. 1272/2008	Resp. Irrit. STOT SE 3, H335
SCL, M-actor, ATE	-

Rubrique 4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Information générales	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Autoprotection des premiers intervenants.
En case d'inhalation	Fournir de l'air frais ; consulter un médecin si les symptômes persistent.
En cas de contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés ; rincer la peau abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment l'oeil ouvert avec de l'eau propre et fraîche (> 15 min) en maintenant les paupières écartées. Consulter ensuite un médecin/ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler immédiatement un médecin/ophtalmologiste en cas d'irritation des yeux.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (deux verres au maximum), éviter les vomissements. Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. Si les symptômes d'indisposition persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information complémentaire disponible.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1 Moyens d'extinction	CO ₂ , poudre chimique sèche, ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation	En cas d'incendie, possibilités de dégagement de monoxyde de carbone.
5.3 Conseils aux pompiers	Porter des vêtements de protection complets et le respirateur portable. Ne pas respirer les gaz et fumées de l'incendie.
Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter la formation de poussières.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas jeter les résidus dans les égouts, dans les eaux de surface et les nappes phréatiques. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Recueillir par moyen mécanique. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. réglementations en vigueur.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.
Rubrique 7 Manipulation et stockage	
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Éviter la formation de poussière. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans des récipients fermés hermétiquement dans un local frais, ventilé et au sec. Protéger du gel et de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons du soleil. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
Informations supplémentaires sur les conditions de stockage	Conserver séparément de préparations antioxydantes. Classe de conditionnement : LGK 11.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Tampon pour adapter le pH d'un mélange.
Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1 Paramètres de contrôle	

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Si la ventilation sur le lieu de travail n'est pas suffisante, un dispositif d'extraction doit être installé.

8.2.2 Équipement de protection personnel approprié

Protection des yeux/de
visage
Protection de la peau

Dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation, veuillez-vous référer à l'étiquette et/ou à la notice. Dans tous les autres cas, les recommandations suivantes s'appliquent.

Lunettes de sécurité avec écran de protection latérale (EN 166).

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique avec un marquage CE de catégorie III (EN 374). Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation. De diffusion et de dégradation. Niveau de perméation recommandé 6 (480 min), par exemple caoutchouc nitrile (NBR) ou caoutchouc butyle (BR) (0.5mm).

Autre protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies
respiratoire

En cas de formation de poussières, porter un masque filtrant à poussières fines, filtre P2 ou P3.

8.2.3 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir section 6 et 7.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Granulés
Couleur	Blanc à gris clair
Odeur	Inodore
Valeur du pH (20°C)	3 - 4
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Limites d'explosibilité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité (20°C)	0.5-1.0 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Caractéristiques des particules	0.50 - 1.0 mm

Note: Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le matériel testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie d'un lot spécifique ou comme des éléments de spécification.

9.2 Autres informations

Aucune information complémentaire disponible.

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information complémentaire disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Ce produit est stable à température ambiante pendant au moins 2 ans.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les lessives alcalines (bases). Réagit avec les agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information complémentaire disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune information complémentaire disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans des conditions de stockage normales.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effet irritant primaire (77-92-9 acide citrique)
Orale : LD₅₀ = 5400 mg/kg bw (OECD 401, Souris)
Cutanée : LD₅₀ > 2000 mg/kg bw (OECD 402, Rat)

Irritation de la peau

Provoque une irritation de la peau (d'après les données obtenues avec le mélange).

Irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux (77-92-9 acide citrique ; OCDE 405, Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Information toxicologique complémentaire

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100., (UE) 2018/605. Aucune autre information n'est disponible.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucun risque pour les organismes aquatiques n'est attendu en raison de la faible toxicité des composants du produit. Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Disposition du produit/
de l'emballage

Interdiction de réutiliser l'emballage.

Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. Ne pas éliminer les déchets dans la poubelle ménagère. Ne pas déverser dans les toilettes ou le lavabo.

Information importante pour
le traitement des déchets

Les emballages non contaminés peuvent être utilisés pour le recyclage.

Les emballages vides contaminés doivent être soigneusement nettoyés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage complet et approprié.

Application des dispositions
de l'UE ou autres
règlements

07 00 00 Déchets des procédés de la chimie organique
07 01 00 Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 99 DÉCHETS DES PROCÉDES DE LA CHIMIE ORGANIQUE ; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base ; déchets non spécifiés ailleurs.

Rubrique 14 Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

La remise a lieu uniquement en conditionnement adapté

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation**15.1** Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnementClassement conformément au Règlement (CE) N. 1272/2008
Directive 2012/18/EU : relative aux substances dangereuses -
ANNEXE I : Aucune des substances n'est contenu dans le
produit.**15.2.1** Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Rubrique 16 Autres informationsLes informations contenues dans cette fiche de données de
sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances
scientifiques et techniques du produit à la date de cette mise à
jour. Cependant, cela ne constitue pas une garantie pour les
propriétés spécifiques du produit et ne constitue pas une relation
contractuelle légale.

INDICATION DES CHANGEMENTS			
Section	Point modifié	Changement	Commentaires
	SDS format UE	Modifié	2020/878
2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	SCL, M-factor, ATE	Ajouté	
9	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	Modifié	
12	ED propriétés	Modifié	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
ED	Endocrine Disrupting
UFI	Unique Formula Identifier
SCL	Specific Concentration Limit
ATE	Acute Toxicity Estimate

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date

17. mars. 2023